



Midi Corrèzien
Communauté de communes

Projet éducatif de la Communauté de Communes Midi Corrèzien

Accompagner nos enfants et notre jeunesse
vers l'apprentissage et la découverte



Sommaire

<i>Préambule</i>	<i>Page 2</i>
<i>La communauté de communes Midi Corrézien</i>	<i>Page 3</i>
1. <i>Présentation du territoire</i>	<i>Page 3</i>
2. <i>Locaux et moyens matériels</i>	<i>Page 5</i>
3. <i>Les ressources humaines</i>	<i>Page 8</i>
<i>Le projet éducatif</i>	<i>Page 11</i>
1. <i>Les valeurs éducatives</i>	<i>Page 12</i>
2. <i>Les objectifs et priorités éducatifs</i>	<i>Page 13</i>
<i>Les modalités d'évaluation</i>	<i>Page 21</i>
<i>Actions en direction de la jeunesse : une politique éducative pour l'épanouissement et l'autonomie</i>	<i>Page 22</i>

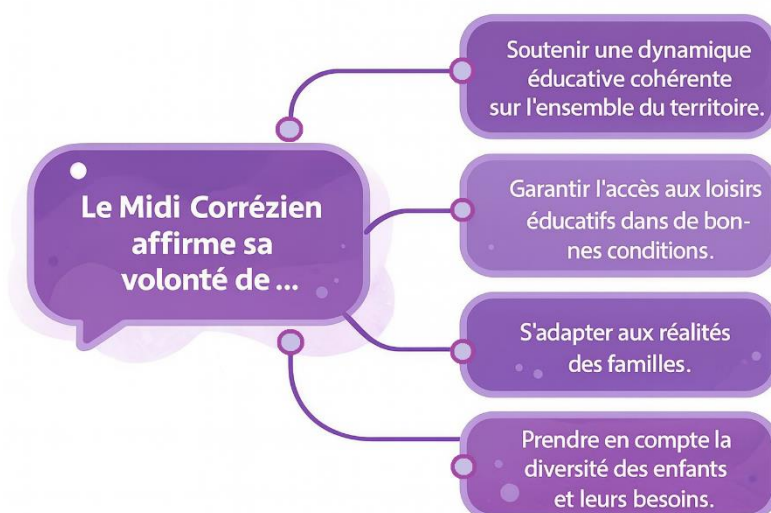
Préambule

La Communauté de communes Midi Corrèzien s'engage à proposer un accueil éducatif de qualité au sein de ses trois accueils de loisirs : Meyssac, Tudeils et Beynat. Ancrés dans un territoire rural, ces ALSH jouent un rôle essentiel dans l'accès aux loisirs, à la socialisation, à la culture et à l'épanouissement des enfants et des jeunes.

Ce projet éducatif s'inscrit dans le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs (décret n°2002-885), mais également dans les orientations définies au sein de la **Convention Territoriale Globale (CTG)** menée avec la CAF.

Il fixe les grandes lignes éducatives communes aux trois structures, dans le respect des valeurs de la collectivité, et constitue la base des projets pédagogiques qui seront déclinés chaque année par les équipes.

Les équipes d'animation de la Communauté de communes valoriseront, par leur actions, l'acquisition d'initiatives, de l'expérimentation active, de la prise de responsabilité, de l'autonomie ou encore de la solidarité.



A l'échelle de notre territoire, les ALSH ont un rôle important à jouer pour l'enfance et la jeunesse car ils sont des lieux d'éveil à ce qui les entoure et d'expérimentation, propices à l'apprentissage et à la citoyenneté. Il s'agit bien là de former les citoyens de demain au vivre ensemble.

Le projet éducatif traduit l'engagement politique de la Communauté de communes. Il définit et donne du sens aux actions menées par les équipes d'animation, repose sur des valeurs démocratique, laïque, républicaines et favorise l'accès à la citoyenneté des enfants.

Plus qu'un outil administratif, le projet éducatif est ...

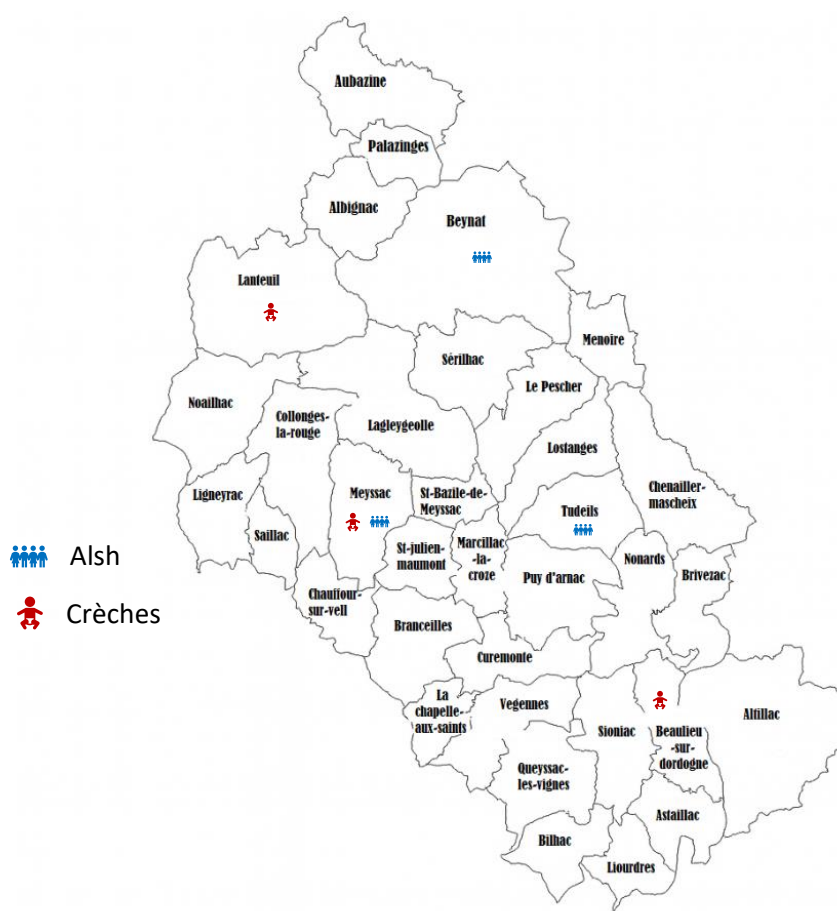
- ✓ un outil d'orientation et de direction des équipes d'animation
- ✓ un outil de communication avec les familles et les autres acteurs du territoire
- ✓ un outil de valorisation d'une politique locale
- ✓ et avant tout, un outil éducatif

Le projet éducatif est transmis aux directeurs des accueils et à leurs équipes, aux parents des mineurs accueillis, aux services de la CAF, aux services de la PMI pour les structures accueillant des enfants de moins de 6 ans, à la MSA et à la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP).

La Communauté de Communes MIDI CORREZIEN

1. Présentation du territoire

La Communauté de communes du Midi Corrèzien, territoire rural composé de 34 communes et marqué par une faible densité de population, présente des caractéristiques particulières qui influencent fortement l'organisation et les besoins du secteur Enfance-Jeunesse. La dispersion géographique des villages, la mobilité limitée des familles et la répartition des enfants sur de nombreuses petites communes créent un contexte où les services éducatifs et de loisirs deviennent des points d'appui essentiels au maintien de la qualité de vie et à l'attractivité du territoire.



Un territoire rural aux besoins éducatifs éclatés

La forte ruralité implique une faible accessibilité aux services : peu ou pas de transport collectif, distances importantes entre les communes et entre les lieux de vie, d'école, de loisirs et d'accueil. Cette configuration oblige les familles à s'organiser avec leurs propres moyens, ce qui peut limiter l'accès aux activités périscolaires, extrascolaires et aux loisirs éducatifs, en particulier pour les ménages les plus fragiles. La répartition démographique des enfants — faible mais très dispersée — nécessite une réponse territoriale fine et adaptée, à l'opposé des modèles centralisés des territoires urbains.

Un rôle structurant du service Enfance-Jeunesse

Au sein de l'intercommunalité, le service Enfance-Jeunesse constitue un levier stratégique pour assurer l'égalité d'accès aux loisirs, au soutien parental et aux services éducatifs. Les décisions sont portées par la commission Enfance et votées par le Conseil communautaire, garantissant une cohérence politique et territoriale.

À travers son service dédié, la Communauté de communes assure la gestion, l'analyse et la mise en œuvre de l'ensemble des structures d'accueil : accueils périscolaires, accueils de loisirs, actions jeunesse, ainsi que les dispositifs en direction de la petite enfance et des familles. Le choix politique de maintenir plusieurs structures de proximité, malgré la ruralité du territoire et les coûts induits par la dispersion géographique, traduit une volonté affirmée de proposer une offre éducative équitable et accessible à l'ensemble des habitants. Cette politique volontariste constitue également un levier essentiel pour l'accueil et le maintien des familles sur le territoire, en faveur d'un équilibre démographique durable, en renforçant l'attractivité résidentielle et la qualité de vie des habitants.

Les accueils de loisirs : des services publics essentiels

Les structures périscolaires et extrascolaires tiennent un rôle majeur allant au-delà de la simple garde :

- elles organisent le temps éducatif entre l'école et la famille, renforçant la continuité pédagogique ;
- elles offrent des espaces favorisant l'autonomie, la socialisation et l'épanouissement des enfants ;
- elles constituent des lieux d'échanges, de rencontres et de mixité sociale ;
- elles s'inscrivent dans les politiques éducatives partenaires, notamment le Contrat territorial global (CTG) avec la CAF, soutenant les actions destinées à concilier vie familiale, professionnelle et sociale.

Dans un territoire comme le Midi Corrézien, où l'isolement géographique peut rapidement produire une fracture éducative, ces accueils jouent un rôle clé pour maintenir la dynamique du territoire, éviter le repli des villages et offrir aux enfants des opportunités d'apprentissage, de loisirs et d'ouverture culturelle.

Une demande familiale forte et une vie associative dynamique

La vie associative locale, particulièrement dense, représente un atout majeur pour développer des partenariats et enrichir les propositions éducatives (sport, culture, environnement, patrimoine). Les familles expriment un besoin croissant d'accompagnement, de souplesse et de proximité, notamment en raison des contraintes professionnelles et des distances. Le maintien de services de qualité contribue à fidéliser les familles, attirer de nouveaux habitants et maintenir les effectifs scolaires.

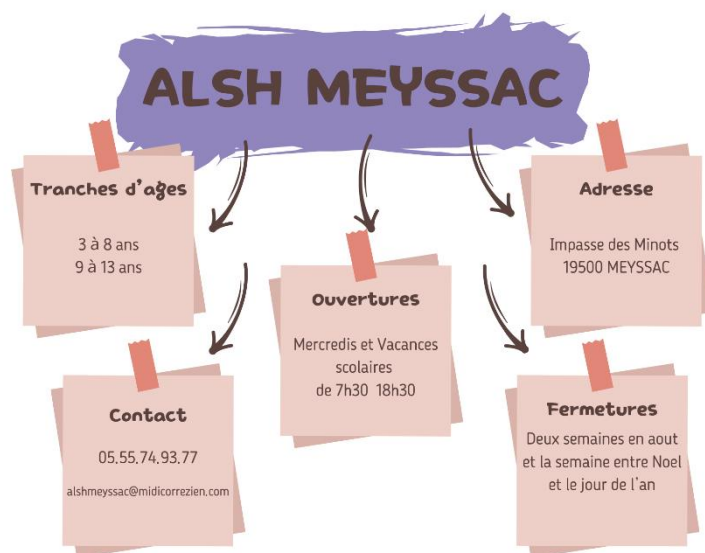
Enjeux pour les années à venir

- Adapter l'offre d'accueil au maillage territorial pour éviter les inégalités d'accès.
- Développer des actions itinérantes ou mutualisées pour les jeunes, afin de répondre à la mobilité contrainte.
- Renforcer la coordination éducative entre communes, écoles, familles et acteurs associatifs.
- Consolider l'attractivité des métiers de l'animation, indispensable en milieu rural.
- Continuer à structurer une politique éducative intercommunale cohérente, équilibrée et adaptée aux réalités d'un territoire rural dispersé.

2. Locaux et moyens matériels

Les Accueils Collectifs de Mineurs de la Communauté de Communes Midi Corrézien accueillent, sur trois sites, des enfants et des adolescents âgés de 3 à 13 ans. Ces structures offrent un cadre sécurisé et encadré, propice à l'épanouissement, à la socialisation et à l'accès à des activités éducatives variées. En complément des ALSH, un bureau administratif centralise les demandes des familles et assure la coordination des structures sur l'ensemble du territoire.

Le bureau administratif du service Enfance-Jeunesse est situé au siège de la Communauté de Communes Midi Corrézien, à Meyssac. Il constitue le centre de gestion, de coordination et de suivi de l'ensemble des ALSH du territoire.



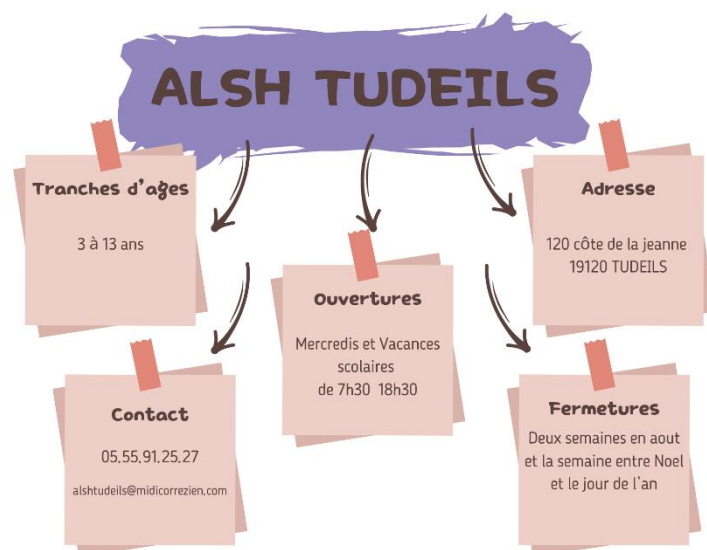
La Communauté de Communes Midi Corrézien est propriétaire des locaux de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Meyssac.

Le bâtiment principal comprend :

- une grande salle d'activités,
- un dortoir,
- un bureau,
- une petite cuisine,
- des sanitaires et des vestiaires,
- une cour extérieure.

Pour les vacances d'été, la mairie met à disposition dans le cadre d'une convention d'utilisation des locaux, deux à trois salles de classe de l'école afin de permettre la séparation des groupes en fonction des effectifs. Durant les mercredis et les autres vacances scolaires, la mairie met également à disposition :

- la salle de restauration scolaire,
- le dojo,
- une salle dédiée au groupe des adolescents.
- Les cours des écoles primaires et maternelles



L'ALSH de Tudeils fonctionne dans le cadre d'une convention de mise à disposition signée avec la mairie de Tudeils. Les locaux comprennent :

- deux salles attenantes,
- une petite cuisine,
- un dortoir,
- des sanitaires et des vestiaires,
- une cour avec préau,
- un bureau.

La mairie met également à disposition la salle des fêtes, équipée d'une cuisine, pour la prise des repas du midi les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Durant la période estivale, afin de répondre aux besoins d'une plus large partie de la population, notamment des familles travaillant majoritairement dans le département du Lot, et compte tenu de la capacité limitée des locaux de l'ALSH de Tudeils, la municipalité d'Altillac met à disposition les locaux de l'école. Cette mise à disposition permet d'accueillir un plus grand nombre d'enfants dans des conditions adaptées.

Le petit matériel et les équipements

La Communauté de Communes gère l'ensemble du matériel nécessaire au fonctionnement des structures et procède chaque année au renouvellement du petit matériel : jeux, matériel pédagogique, matériel sportif, mobilier et équipements destinés aux activités quotidiennes.

La restauration

Les repas des ALSH de Meyssac et de Tudeils sont fournis par des partenaires locaux :

- les collèges pour les mercredis,
- les EHPAD pour les vacances scolaires.

Ces partenariats sont encadrés par des conventions à reconduction tacite. Les tarifs font l'objet d'une délibération annuelle.

Les repas sont livrés en liaison chaude, dans des conteneurs chauffants, par un agent technique de la Communauté de Communes.

Les moyens de transport

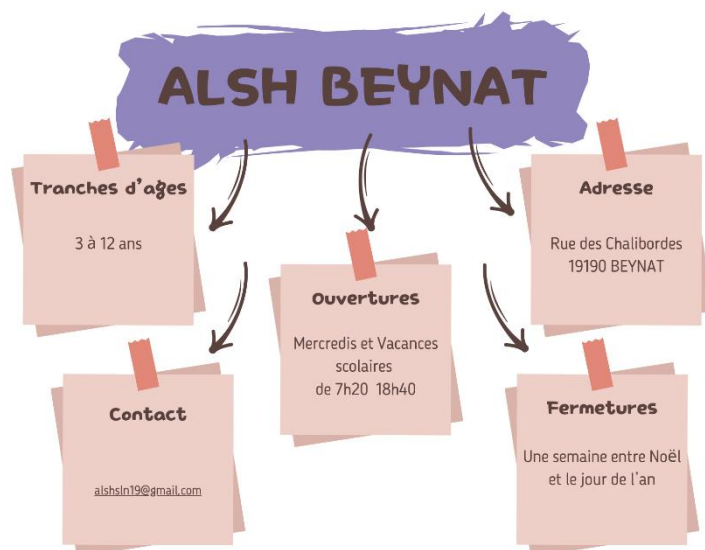
La Communauté de Communes Midi Corrézien dispose de deux minibus et d'un véhicule utilitaire, mis à disposition du service Enfance-Jeunesse pour les déplacements, les sorties pédagogiques et les navettes internes au territoire.

Ces moyens de transport permettent notamment :

- les déplacements vers les infrastructures communales mises à disposition,
- l'organisation de sorties et d'activités extérieures durant les mercredis et les vacances scolaires.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Beynat est géré par l'association **Sport Loisirs Nature**, dont le **siège social est situé à Beynat**, présidée par Monsieur Geneste.

Une convention d'objectifs et de moyens, renouvelée chaque année, est établie entre l'association et la Communauté de Communes Midi Corrèzien.



L'ALSH de Beynat fonctionne dans le cadre d'une convention de mise à disposition signée avec la mairie de Beynat

Les locaux sont composés de :

- deux grandes salles d'activités,
- un dortoir,
- des sanitaires,
- un bureau.

Par ailleurs, l'association dispose également de locaux d'accueil situés au Lac de Miel à Beynat, utilisés lors des sorties et des activités de plein air (activités sportives, de découverte de la nature ou autres animations extérieures). Les enfants y sont régulièrement accompagnés par les animateurs, qui assurent leur transport en minibus, afin de diversifier les temps d'activités et de favoriser la pratique d'activités en milieu naturel.

L'ALSH assure également, grâce à un minibus, un ramassage depuis la commune d'Aubazine chaque mercredi matin, facilitant ainsi l'accès au service pour les familles du secteur.

3. Les ressources humaines

Les ressources humaines constituent un pilier essentiel du fonctionnement des Accueils de Loisirs du territoire. L'organisation du service Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes Midi Corrézien repose sur une équipe pluridisciplinaire qui garantit la qualité éducative, la sécurité et le bon déroulement des activités.

Organisation générale

Le service Enfance-Jeunesse s'appuie sur une organisation structurée permettant d'assurer :

- la gestion administrative et opérationnelle des ALSH,
- la coordination pédagogique,
- le suivi quotidien des équipes,
- la cohérence éducative sur l'ensemble du territoire.

L'équipe est composée de professionnels aux compétences complémentaires, mobilisés tout au long de l'année, les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Équipe de direction

L'encadrement du service est assuré par :

- **Un chef de service**, responsable de la gestion globale, du pilotage stratégique, de la coordination territoriale et de la mise en œuvre des orientations de la Communauté de Communes.
- **Une coordinatrice Enfance-Jeunesse**, chargée du suivi des structures, de l'accompagnement pédagogique des équipes, de la mise en œuvre du projet éducatif et de la cohérence des pratiques sur l'ensemble du territoire.
- **Deux directeurs d'ALSH**, l'un pour Meyssac et l'autre pour Tudeils, responsables du fonctionnement quotidien, des relations avec les familles, de l'application du projet pédagogique, de l'organisation des temps d'accueil et du management des équipes.

L'ALSH de Beynat, géré par l'association Sport Loisirs Nature, dispose de sa propre direction sous la responsabilité de l'association, dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens signée avec la Communauté de Communes.

Équipe d'animation

L'équipe d'animation est composée d'animateurs saisonniers. Leurs missions principales sont :

- l'encadrement et l'accompagnement des enfants au quotidien,
- la mise en œuvre des projets pédagogiques,
- la préparation et l'animation des activités,
- la gestion des temps de vie quotidienne (accueil, repas, transitions, siestes...),
- la garantie de la sécurité physique, affective et morale des enfants,
- la communication avec les familles.

Ces professionnels sont formés ou en cours de formation (BAFA, BPJEPS, etc.), conformément à la réglementation en vigueur.

Les services supports

Les agents techniques de la Communauté de Communes prennent en charge :

- le portage des repas sur les différents sites,
- la livraison des conteneurs chauffants,
- l'entretien ménager des locaux
- l'entretien et la maintenance des bâtiments communautaires,
- le soutien logistique (transport de matériel, gestion des véhicules, aménagements divers).

Ils jouent un rôle indispensable dans la continuité du service, la sécurité des locaux et le confort des enfants accueillis.

Le service des Ressources humaines assure la gestion administrative des agents, le suivi des carrières, la formation et le respect des obligations réglementaires, contribuant ainsi au bon fonctionnement et à la stabilité des équipes.

Le service communication accompagne les actions de la Communauté de Communes en informant les familles, les partenaires et les agents, en valorisant les projets menés et en garantissant une diffusion claire et cohérente des informations.

Le service comptabilité gère les budgets, les facturations et le suivi financier des projets, garantissant la bonne utilisation des ressources et la transparence dans la gestion des fonds publics.

Intervenants extérieurs

Les structures peuvent faire appel ponctuellement à des intervenants extérieurs dans le cadre d'activités sportives ou culturelles, d'ateliers spécialisés (arts, nature, bien-être, environnement...), de partenariats avec des associations locales ou des institutions...

Ces intervenants contribuent à l'enrichissement des activités et à l'ouverture culturelle des enfants, toujours sous la responsabilité de l'équipe pédagogique.

Les partenariats avec les acteurs extérieurs (institutions, associations, prestataires, services publics) permettent d'enrichir l'offre de services, de renforcer la qualité des actions menées et de favoriser une prise en charge globale et cohérente des enfants sur le territoire.

Le projet éducatif

Le projet éducatif des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est le document de référence qui exprime les intentions, les valeurs et les orientations éducatives de la structure. Il fixe le cadre dans lequel les actions menées auprès des enfants de 3 à 13 ans doivent s'inscrire.

Il constitue la ligne directrice partagée par l'organisateur et sert de base au projet pédagogique élaboré ensuite par l'équipe d'animation.

Ce document prend en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs. Lorsque l'organisateur accueille des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, le projet éducatif prend en compte les spécificités de cet accueil.

1. Valeurs éducatives communes

Les équipes des trois ALSH partagent les valeurs suivantes :



Respect et bienveillance

Garantir un climat d'écoute, de confiance et de respect mutuel où chaque enfant se sent reconnu et en sécurité.



Épanouissement et plaisir

Proposer des expériences variées permettant à l'enfant de découvrir, apprendre et s'amuser dans un cadre sécurisant.



Citoyenneté et vivre ensemble

Encourager la coopération, le respect des règles communes et la participation active à la vie collective.



Autonomie et responsabilisation

Accompagner l'enfant dans le développement de son autonomie, de ses choix et de la prise progressive de responsabilités.



Inclusion, mixité et tolérance

Accueillir chaque enfant dans sa singularité, promouvoir la diversité sociale et de genre, et favoriser l'ouverture et la solidarité.



Développement durable

Sensibiliser l'enfant au respect de l'environnement et l'amener à adopter des comportements responsables envers la planète.

2. Les objectifs et priorités éducatifs



Favoriser l'épanouissement et l'autonomie de l'enfant dans un cadre ludique et non scolaire

Objectif

Offrir à chaque enfant un environnement ludique, chaleureux et non scolaire qui lui permet de s'épanouir, d'explorer librement et de développer progressivement son autonomie.

Priorités éducatives

- Mettre en avant le plaisir, la curiosité et l'expérimentation dans toutes les activités.
- Soutenir le développement de l'estime de soi et de la prise de décision.
- Favoriser la liberté de choix dans les activités et les temps calmes.
- Proposer un cadre où l'erreur est perçue comme une étape naturelle d'apprentissage.

Moyens mis en œuvre

- Espaces d'activités variés (artistiques, sportifs, sensoriels, construction, calme).
- Ateliers en libre accès permettant aux enfants de choisir leur rythme.
- Rituels favorisant l'autonomie : rangement, gestion des affaires personnelles, choix d'activités.
- Présence d'une équipe disponible mais non intrusive, pratiquant une posture d'accompagnement.
- Mise en place de temps d'expression (conseils d'enfants, boîtes à idées, bilans d'activité).

Indicateurs d'évaluation

- Nombre et diversité de choix effectués librement par les enfants.
- Niveau d'autonomie observé dans la gestion du matériel et des activités.
- Engagement volontaire dans les ateliers proposés.
- Retours qualitatifs des enfants lors des temps d'expression.
- Observations de l'équipe (fiches de suivi, bilans périodiques).



Favoriser l'épanouissement et l'autonomie progressive des 3-5 ans dans un cadre sécurisant et bienveillant

Objectif

Permettre aux jeunes enfants de 3 à 5 ans de développer leurs premières compétences d'autonomie dans un environnement stable, rassurant et adapté à leur développement.

Priorités éducatives

- Assurer un cadre matériel sécurisant, chaleureux et prévisible.
- Respecter les besoins physiologiques : repos, rythme, transitions douces.
- Encourager les petites responsabilités adaptées à l'âge.
- Développer le langage, l'expression émotionnelle et la confiance en l'adulte.

Moyens mis en œuvre

- Aménagement d'espaces sécurisés et adaptés (hauteur du matériel, circuits ludiques).
- Petits groupes pour faciliter l'accompagnement individuel.
- Rituels rassurants : accueil personnalisé, lectures, temps calmes structurés.
- Ateliers sensoriels et moteurs favorisant la découverte autonome.
- Utilisation de pictogrammes pour aider à se repérer dans la journée.
- Posture éducative douce, bienveillante et sécurisante.

Indicateurs d'évaluation

- Confiance des enfants dans les transitions (moins de pleurs, enfants rassurés).
- Capacité à réaliser des tâches simples seuls (mettre un manteau, se laver les mains...).
- Participation spontanée aux activités proposées.
- Retours des familles sur le bien-être de l'enfant.
- Observations de progrès dans le langage, l'autonomie et la socialisation.





Favoriser l'autonomie et la prise d'initiative des 9–13 ans (projets, mini-séjours)

Objectif

Accompagner les enfants de 9 à 13 ans à devenir acteurs de leurs activités en initiant, construisant et réalisant des projets individuels ou collectifs, dans un cadre sécurisant qui encourage une indépendance responsable.

Priorités éducatives

- Développer la responsabilisation et la prise d'initiative.
- Encourager la participation active aux projets (dont mini-séjours).
- Permettre l'expérimentation, la gestion de petites responsabilités, la prise de décisions.
- Favoriser la coopération au sein du groupe.

Moyens mis en œuvre

- Conseil d'enfants et temps de construction de projets réguliers.
- Mise en place de mini-projets : création artistique, sport, médias, défis, sorties.
- Participation aux choix d'organisation des mini-séjours (menus, activités, règles).
- Mise à disposition d'espaces et d'outils adaptés (matériel, planning, coin projets).
- Encadrement sécurisant laissant une marge d'autonomie progressive.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre et qualité des projets initiés par les enfants.
- Capacité à collaborer et à se répartir les tâches.
- Attitude responsable observée pendant les sorties et mini-séjours.
- Retours des enfants : satisfaction, sentiment de responsabilité, motivation.
- Analyse de l'équipe éducative sur la posture d'autonomie.



Favoriser la mixité sociale et de genre dans les accueils de loisirs

Objectif

Créer un environnement accueillant et équitable où les enfants de tous milieux, genres et cultures peuvent participer, coopérer et s'épanouir ensemble.

Priorités éducatives

- Lutter contre les stéréotypes et favoriser l'accès équitable à toutes les activités.
- Encourager la coopération entre filles et garçons.
- Favoriser la rencontre entre enfants de différents horizons sociaux et culturels.
- Promouvoir la tolérance, le respect, l'empathie.

Moyens mis en œuvre

- Ateliers mixtes, activités variant les registres (sportif, artistique, scientifique).
- Sensibilisation à l'égalité filles/garçons par le jeu et l'exemple de l'équipe.
- Affichages et aménagements neutres et inclusifs.
- Projets collectifs favorisant l'entraide et la coopération.
- Veille éducative de l'équipe sur les comportements discriminatoires.

Indicateurs d'évaluation

- Répartition équilibrée filles/garçons dans les ateliers.
- Participation active de tous les enfants, indépendamment du profil social ou culturel.
- Diminution des comportements stéréotypés observés.
- Retours des enfants sur leur sentiment d'inclusion.
- Analyse des animateurs sur les dynamiques de groupe.



L'accueil des enfants en situation de handicap en ALSH

Objectif

Garantir un accueil inclusif permettant à chaque enfant en situation de handicap de participer pleinement à la vie de l'ALSH, en tenant compte de ses besoins individuels.

Priorités éducatives

- Assurer accessibilité, adaptation et respect du rythme de l'enfant.
- Favoriser la participation à toutes les activités possibles.
- Sensibiliser les enfants au respect des différences.
- Travailler en co-construction avec les familles et les partenaires spécialisés.

Moyens mis en œuvre

- Adaptation des espaces, du matériel, du rythme et des règles.
- Référent handicap ou animateur dédié selon les besoins.
- Échanges réguliers avec les parents + liens avec SESSAD, CMP, enseignants référents.
- Formation continue de l'équipe à l'inclusion et à la gestion des besoins spécifiques.
- Mise en place d'un PAI ou fiche de suivi individualisée.

Indicateurs d'évaluation

- Participation effective des enfants aux activités proposées.
- Diminution des situations de retrait ou de mise à l'écart.
- Satisfaction des familles et professionnels partenaires.
- Qualité des adaptations mises en œuvre.
- Observations de l'équipe sur l'évolution de l'intégration sociale.



Renforcer la coéducation et la place des familles dans les accueils de loisirs

Objectif

Construire une relation de confiance et de coopération avec les familles afin de soutenir ensemble le développement harmonieux de l'enfant.

Priorités éducatives

- Favoriser le dialogue régulier et la transparence.
- Valoriser la participation des familles dans la vie de l'ALSH.
- Soutenir une compréhension commune des besoins de l'enfant.

Moyens mis en œuvre

- Accueil individualisé et échanges quotidiens.
- Réunions d'information, portes ouvertes, cafés parents.
- Outils de communication : affichage, livret famille, messages en ligne, carnet de liaison.
- Invitation des familles à certains ateliers ou projets.
- Mise en place d'un espace ressources (infos parentalité, calendrier, projets).

Indicateurs d'évaluation

- Fréquence et qualité des échanges familles/équipe.
- Participation des parents aux temps forts.
- Niveau de satisfaction recueilli via questionnaires.
- Réduction des incompréhensions ou tensions.
- Engagement accru des familles dans les projets éducatifs.



Renforcer la qualité pédagogique de l'ALSH (travail d'équipe, formation continue et accompagnement des stagiaires BAFA)

Objectif

Développer une dynamique d'équipe collaborative garantissant une qualité pédagogique constante, en valorisant les compétences de chaque animateur et en assurant la montée en compétence des professionnels, y compris les stagiaires BAFA, grâce à un accompagnement structuré et bienveillant.

Priorités éducatives

- Favoriser un travail d'équipe fondé sur la communication, la coopération et la cohérence pédagogique.
- Valoriser les compétences professionnelles individuelles et collectives.
- Soutenir la formation continue des animateurs (BAFA, BAFD, BPJEPS, internes...).
- Assurer un accueil professionnel, sécurisant et structuré des stagiaires BAFA.
- Garantir la qualité et la pertinence des activités proposées aux enfants.

Moyens mis en œuvre

1. Travail d'équipe et organisation pédagogique

- Echanges réguliers dans la journée : préparation, organisation, bilan, analyse de pratiques.
- Mise en place de référents thématiques (sécurité, matériel, projets, inclusion...).
- Outils de travail communs : projet pédagogique, fiches activités, planning type, protocoles.
- Temps d'échange systématique après chaque période ou événement important.

2. Formation et montée en compétence

- Plan de formation annuel (sécurité, gestion de groupe, pédagogies, inclusion...).
- Capsules pédagogiques internes animées par des animateurs expérimentés.
- Participation des animateurs aux retours d'expérience pour enrichir les pratiques.

3. Accompagnement des stagiaires BAFA

- **Désignation d'un tuteur** ou référent BAFA pour chaque stagiaire.
- **Entretien d'accueil** pour présenter les missions, les objectifs pédagogiques et le fonctionnement de l'ALSH.
- **Observation accompagnée** lors des premiers jours (posture, sécurité, relation enfant).
- **Participation progressive** à la préparation, animation et évaluation des activités.
- Accès à des **ressources pédagogiques** : fiches activités, outils d'animation, protocoles.
- **Entretiens de suivi réguliers** (mi-parcours) pour ajuster les objectifs et rassurer le stagiaire.
- **Entretien final et remplissage du livret BAFA**, basé sur des observations objectives et constructives.
- Invitation au stagiaire à participer aux réunions et bilans pour l'intégrer pleinement à l'équipe.

Indicateurs d'évaluation

- Qualité des activités proposées par l'équipe et cohérence pédagogique globale.
- Intégration et progression des stagiaires BAFA : autonomie, posture, capacité à animer.
- Retours des stagiaires sur leur accompagnement (questionnaires, entretiens).
- Climat d'équipe : cohésion, circulation des informations, dynamique collaborative.



Développer la collaboration avec les associations locales et l'engagement citoyen des enfants

Objectif

Favoriser la coopération entre l'ALSH et les associations du territoire afin de sensibiliser les enfants à la vie associative, de leur permettre de participer à des projets collectifs et de devenir de futurs citoyens actifs et bénévoles, tout en contribuant à des événements locaux.

Priorités éducatives

- Initier les enfants à l'esprit de solidarité et à l'engagement citoyen dès le plus jeune âge.
- Développer la coopération entre structures éducatives (ALSH, associations, partenaires locaux).
- Permettre aux enfants de participer à des projets concrets et significatifs (fêtes locales, actions solidaires, projets artistiques ou culturels).
- Valoriser les compétences des enfants à travers des réalisations collectives qui ont un impact concret sur la communauté.

Moyens mis en œuvre

- Identification des associations locales partenaires et planification d'actions communes.
- Organisation d'ateliers de préparation pour les événements associatifs : décoration, affiches, cartes, animations.
- Participation des enfants à des événements organisés par les associations : repas festifs, marchés solidaires, manifestations culturelles.
- Mise en place de projets collectifs : collecte, création artistique ou actions citoyennes, en lien avec des associations.
- Accueil de bénévoles ou responsables associatifs au sein de l'ALSH pour présenter leurs missions.
- Sensibilisation des enfants à l'importance de l'engagement et du bénévolat à travers des échanges et des jeux pédagogiques.
- Valorisation des actions réalisées par les enfants (photos, expos, présentation aux familles et partenaires).

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'actions communes réalisées avec les associations partenaires.
- Participation et engagement effectifs des enfants dans ces projets.
- Qualité et créativité des contributions des enfants aux événements associatifs.
- Retours positifs des associations sur la collaboration avec l'ALSH.
- Sensibilisation et intérêt des enfants pour le bénévolat et la vie associative (observation, échanges, questionnaires).
- Capacité des enfants à proposer et à initier de nouvelles actions collectives en lien avec la communauté.

Les modalités d'évaluation

L'évaluation du projet éducatif vise à :

1. Mesurer l'efficacité des actions mises en place au regard des objectifs et des valeurs du projet.
2. Identifier les points forts et les axes d'amélioration pour renforcer la qualité éducative.
3. Assurer une continuité éducative et une cohérence entre les différents acteurs (enfants, familles, équipe pédagogique, partenaires).

L'évaluation portera sur plusieurs dimensions :

- **Épanouissement et autonomie des enfants** : observer la participation, l'initiative, le plaisir et la confiance développés au sein des activités.
- **Respect et inclusion** : mesurer la qualité des interactions entre enfants, la tolérance et la reconnaissance de la diversité.
- **Qualité pédagogique et encadrement** : apprécier l'adaptation des activités aux besoins et aux rythmes des enfants, ainsi que la posture éducative des animateurs.
- **Implication des familles et partenaires** : analyser la participation, la satisfaction et la coéducation.
- **Respect de l'environnement et développement durable** : vérifier la mise en place d'actions concrètes et la sensibilisation des enfants.

Pour une évaluation complète, plusieurs méthodes seront utilisées :

- **Observations directes** : prises de notes par les animateurs lors des activités pour mesurer l'autonomie, la coopération et l'engagement des enfants.
- **Entretiens et questionnaires** : recueillir le ressenti des enfants, des familles et des partenaires.
- **Réunions d'équipe** : débriefings réguliers pour analyser les pratiques, les réussites et les difficultés rencontrées.
- **Analyse documentaire** : suivi des projets d'activités, des animations thématiques et des actions de sensibilisation.
- **Indicateurs qualitatifs et quantitatifs** : taux de participation, nombre d'activités réalisées, satisfaction des familles, progression des enfants sur certains critères (autonomie, socialisation, créativité).

La fréquence et la temporalité

- Évaluation **continue** : tout au long de l'année ou de la période d'accueil, via l'observation et les réunions d'équipe.
- Évaluation **périodique** : bilans trimestriels ou semestriels pour ajuster le projet et ses actions.
- Évaluation **annuelle** : bilan global lors de la réunion annuelle sur les bilans des ALSH pour préparer les adaptations de l'année suivante et partager les résultats avec les familles et partenaires.

Actions en direction de la jeunesse : une politique éducative pour l'épanouissement et l'autonomie

En complément de la gestion des accueils de loisirs, la Communauté de Communes déploie une politique éducative ambitieuse en faveur des jeunes du territoire. En partenariat avec la CAF dans le cadre de la CTG, elle met en œuvre une série d'actions qui visent à accompagner les adolescents dans leur développement personnel, social et citoyen.

Cette politique poursuit plusieurs objectifs majeurs :

- **Encourager l'autonomie et la prise d'initiative** en permettant aux jeunes d'expérimenter, de découvrir de nouveaux contextes et de mener leurs propres projets.
- **Favoriser l'ouverture culturelle, sportive et environnementale**, en stimulant la curiosité et l'envie d'explorer au-delà du cadre habituel.
- **Renforcer la socialisation et la vie collective**, en soutenant des expériences qui développent la coopération, la tolérance et les compétences relationnelles.
- **Soutenir l'engagement citoyen et la responsabilisation**, notamment à travers des parcours qui valorisent la participation active à la vie locale.
- **Promouvoir l'égalité d'accès aux activités éducatives**, culturelles ou sportives, pour que chaque jeune du territoire puisse bénéficier d'opportunités enrichissantes, quelles que soient ses ressources.
- **Accompagner la construction de parcours futurs**, en offrant des premières expériences d'engagement ou en facilitant l'accès à des formations structurantes.

Illustrations concrètes – Actions jeunesse

Pour répondre à ces objectifs, plusieurs actions structurantes sont programmées ou seront reconduites :

1. **Séjours ados**
Ces séjours permettent aux jeunes de vivre des temps collectifs hors du quotidien, propices à l'apprentissage de l'autonomie, à l'ouverture à de nouveaux environnements et au développement des compétences sociales.
2. **Formation BAFA sur le territoire**
L'accompagnement à la formation BAFA contribue à l'insertion des jeunes dans la vie éducative locale, développe leur sens des responsabilités et encourage l'engagement citoyen. C'est également un levier pour construire un premier parcours professionnel.
3. **Dispositif régional « Sac Ados »**
Ce dispositif soutient les projets individuels ou entre amis (culturels, sportifs, éducatifs) portés par les jeunes eux-mêmes. Il favorise leur initiative personnelle, l'apprentissage de l'organisation d'un projet et leur autonomie dans le cadre de vacances enrichissantes.